

Revenu fiscal de référence(RFR) divisé par le nombre de parts*					
de :	-	3 000 €	4 800 €	7 200 €	12 000 €
à :	2 999 €	4 799 €	7 199 €	11 999 €	-
% Réduction familiale					
	20%	15%	10%	5%	0%

PARAMEDICAL Étudiants AVEC le Bac S	Durée annuelle	Prix avec réduction familiale				Prix sans réduction
Masseur-Kinésithérapeute	729 h	2 840 €	3 018 €	3 195 €	3 373 €	3 550 €
Manipulateur en Électroradiologie	729 h	2 840 €	3 018 €	3 195 €	3 373 €	3 550 €
Technicien en analyses biomédicales	729 h	2 840 €	3 018 €	3 195 €	3 373 €	3 550 €
Orthoptiste	729 h	2 840 €	3 018 €	3 195 €	3 373 €	3 550 €
Audioprothésiste	775 h	3 024 €	3 213 €	3 402 €	3 591 €	3 780 €
Ergothérapeute	810 h	3 080 €	3 273 €	3 465 €	3 658 €	3 850 €
Psychomotricien	452 h	1 760 €	1 870 €	1 980 €	2 090 €	2 200 €
Pédicure-Podologue	344 h	1 304 €	1 386 €	1 467 €	1 549 €	1 630 €

PARAMEDICAL Étudiants SANS le Bac S	Durée annuelle	Prix avec réduction familiale				Prix sans réduction
Masseur-Kinésithérapeute	810 h	3 000 €	3 188 €	3 375 €	3 563 €	3 750 €
Manipulateur en Électroradiologie	810 h	3 000 €	3 188 €	3 375 €	3 563 €	3 750 €
Technicien en analyses biomédicales	810 h	3 000 €	3 188 €	3 375 €	3 563 €	3 750 €
Orthoptiste	810 h	3 000 €	3 188 €	3 375 €	3 563 €	3 750 €
Audioprothésiste	887 h	3 120 €	3 315 €	3 510 €	3 705 €	3 900 €
Ergothérapeute	850 h	3 192 €	3 392 €	3 591 €	3 791 €	3 990 €
Psychomotricien	492 h	1 864 €	1 981 €	2 097 €	2 214 €	2 330 €
Pédicure-Podologue	385 h	1 464 €	1 556 €	1 647 €	1 739 €	1 830 €

SANITAIRE – SOCIAL	Durée annuelle	Prix avec réduction familiale				Prix sans réduction
Infirmier	640 h	2 120 €	2 253 €	2 385 €	2 518 €	2 650 €
Aide Soignant	465 h	1 640 €	1 743 €	1 845 €	1 948 €	2 050 €
Aide soignant dispensé	353 h	1 344 €	1 428 €	1 512 €	1 596 €	1 680 €
Auxiliaire de puériculture	540 h	1 880 €	1 998 €	2 115 €	2 233 €	2 350 €
Auxiliaire de puériculture dispensé	428 h	1 560 €	1 658 €	1 755 €	1 853 €	1 950 €
Éducateur spécialisé	703 h	2 200 €	2 338 €	2 475 €	2 613 €	2 750 €
Éducateur jeunes enfants	703 h	2 200 €	2 338 €	2 475 €	2 613 €	2 750 €
Assistante sociale	703 h	2 200 €	2 338 €	2 475 €	2 613 €	2 750 €
Orthophoniste	703 h	2 200 €	2 338 €	2 475 €	2 613 €	2 750 €

* Calcul de la réduction familiale : Revenu fiscal de référence (indiqué dans le dernier avis d'impôt sur le revenu) divisé par le nombre de parts (indiqué sur l'avis). Si déclaration séparée des parents, faire le calcul pour chacun des parents, puis la somme des deux résultats. Lire le % de réduction familiale et la colonne de prix vous concernant.

Modalités de règlement

- Pour toute inscription avant le 15 mars 2017 : - 5% sur les tarifs ci-dessus
- Pour tout doublant de Sciences Plus : -10%
- Règlement financier :
 - . Frais d'inscription et de dossier : 75 € (offerts pour les doublants de Sciences Plus)
 - . Acompte : 10% du montant total de la scolarité
 - . Solde : échelonnement possible sur plusieurs mois

SCIENCES PLUS

5 rue de la Madeleine – 31000 Toulouse

67 route de Narbonne – 31400 Toulouse

Tel : 05 61 53 12 14

www.SciencesPlus.fr

PARAMEDICAL SANITAIRE - SOCIAL

2017 / 2018

Une seule adresse pour le courrier : 5 rue de la Madeleine – 31000 TOULOUSE

Etudiant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Sexe :

Nationalité :

Date naissance :

Tél. :

E-mail :

Signature :

Photographie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Veuillez :

- Calculer ci-contre le montant total des frais de scolarité de la préparation choisie,
- Faire signer ce « Bulletin d'inscription » par le « Responsable financier »,
- Nous retourner votre inscription selon les modalités du « Dossier d'inscription » du verso,
- Joindre le versement total ou fractionné des frais, selon les « modalités de règlement » du verso.

Engagement du « Responsable financier » :

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Facultatif : Profession du père :

Profession de la mère :

déclare :

1) m'engager à régler le total de cette préparation qui s'élève à :

..... euros

2) avoir pris connaissance du règlement général de l'école imprimé au verso de ce bulletin, l'accepter et régler les frais de scolarité et de dossier selon les modalités choisies au verso.

Le

Signature du « Responsable financier »,

précédée de la mention : « lu et approuvé, bon pour accord »

Taux de réduction familiale

(voir la fiche tarifs)

%

PARAMEDICAL Etudiants AVEC le Bac S	Durée annuelle	Plein Tarif	Montant avec / sans réduction
Masseur-Kinésithérapeute	729 h	3 550 €	
Manipulateur en Electroradiologie	729 h	3 550 €	
Technicien en analyses biomédicales	729 h	3 550 €	
Orthoptiste	729 h	3 550 €	
Audioprothésiste	775 h	3 780 €	
Ergothérapeute	810 h	3 850 €	
Psychomotricien	452 h	2 200 €	
Pédicure - Podologue	344 h	1 630 €	

PARAMEDICAL Etudiants SANS le Bac S	Durée annuelle	Plein tarif	Montant avec / sans réduction
Masseur-Kinésithérapeute	810 h	3 750 €	
Manipulateur en Electroradiologie	810 h	3 750 €	
Technicien en analyses biomédicales	810 h	3 750 €	
Orthoptiste	810 h	3 750 €	
Audioprothésiste	887 h	3 900 €	
Ergothérapeute	850 h	3 990 €	
Psychomotricien	492 h	2 330 €	
Pédicure - Podologue	385 h	1 830 €	

SANITAIRE – SOCIAL	Durée annuelle	Plein tarif	Montant avec / sans réduction
Infirmier	640 h	2 650 €	
Aide soignant	465 h	2 050 €	
Aide soignant dispensé	353 h	1 680 €	
Auxiliaire de puériculture	540 h	2 350 €	
Auxiliaire de puériculture dispensé	428 h	1 950 €	
Educateur spécialisé	703 h	2 750 €	
Educateur jeunes enfants	703 h	2 750 €	
Assistante sociale	703 h	2 750 €	
Orthophoniste	703 h	2 750 €	

Montant =

Réduction doublant de Sciences Plus (-10%) =

Réduction inscription avant 15 mars 2017 (-5%) =

Total des Frais de scolarité =

(après déduction des réductions éventuelles)

Acompte frais de scolarité versé à l'inscription (10% minimum) =	
Frais de dossier	75 €
Total versé à l'inscription =	
Frais de scolarité restant dus =	

REGLEMENT GÉNÉRAL PARAMEDICAL, SANITAIRE ET SOCIAL

- Article 1 : Les inscriptions sont prises dans la mesure des places disponibles et dans leur ordre de validation. Une inscription est validée par la constitution d'un dossier d'inscription complet et le paiement d'un acompte.
- Article 2 : Les inscriptions se font à partir de décembre.
- Article 3 : L'élève inscrit s'engage à suivre les cours de la préparation choisie. Trois absences non justifiées entraînent une exclusion temporaire des cours d'une semaine. En cas d'absences répétées sans motif, une exclusion définitive de l'école peut être prononcée sans donner droit à aucun remboursement des frais de scolarité.
- Article 4 : La totalité des frais de participation est exigible le jour du premier cours.
L'étalement des paiements ne constitue qu'une facilité, qui consiste à déposer un échéancier au plus tard le jour du premier cours au secrétariat de Sciences-Plus (avec tous les chèques ou une autorisation de prélèvements).
En cas de non dépôt d'échéancier (avec chèques ou autorisation de prélèvements), des pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire et sont fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal de la BCE majoré de 10% (loi LME article L441-6). Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Article 5 : L'acceptation de l'inscription engage Sciences Plus à réserver, de façon définitive, une place à l'étudiant pour la durée totale de la scolarité de la préparation à laquelle il s'est inscrit. En conséquence, en cas de désistement ou d'arrêt de l'étudiant à une préparation, le montant total des frais de scolarité reste dû, même dans le cas où seul l'acompte a été versé.
- Article 6 : La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.
- Article 7 : Le régime de Sciences Plus est l'externat
- Article 8 : Au cas exceptionnel où Sciences Plus serait amené à annuler une préparation, les candidats seraient immédiatement avisés et remboursés du montant versé y compris des frais de dossier.
- Article 9 : Autorisation est accordée à Sciences Plus de pouvoir faire état du classement des reçus aux différents concours.
- Article 10 : Une conduite irréprochable est exigée tant à l'intérieur de Sciences Plus, que dans ses abords immédiats. Le non respect de cet article peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève.
- Article 11 : Les frais d'impayé (chèque ou prélèvement) seront facturés.

MODALITES DE REGLEMENT (c.f. article 4 du règlement général ci-dessus)

- Versement de la totalité des frais, à l'inscription.
- Paiements échelonnés par prélèvements :
- acompte versé ce jour(frais de scolarité) et 75 euros (frais de dossier)
 - et de prélèvements mensuels (maximum 4) de..... euros.
- Je dépose la « demande de prélèvement automatique » (à demander au secrétariat) lors de l'inscription à Sciences Plus, chaque prélèvement étant effectué le 6 du mois, à partir de septembre.*
- Paiements échelonnés par une « chaîne de chèques » :
- acompte versé ce jour(frais de scolarité) et 75 euros (frais de dossier)
 - et de chèques (maximum 4) deeuros *que je dépose lors de l'inscription à Sciences Plus, chacun étant à encaisser mensuellement, le 5 du mois, à partir de septembre.*

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ET ADMINISTRATIFS

Dernier établissement fréquenté : Nom
Ville Classe

Baccalauréat :

- Bac en cours , Série :
- Bac obtenu en : Série : Mention :

CONDITIONS D'ADMISSION

- ♦ Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'admission
- ♦ Justifier du diplôme du baccalauréat ou titre admis en équivalence, ou bien être candidat au baccalauréat

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner, complet, le dossier comprenant :

- une lettre de motivation et les notes de 1^{ère} et de terminale,
- une photocopie des notes du baccalauréat, ou titre admis en équivalence (pour les non bacheliers),
- ce bulletin d'inscription rempli recto-verso et signé,
- photocopie d'une pièce d'identité,
- deux photographies d'identité,
- si une réduction familiale vous est applicable, fournir une copie du ou des derniers avis d'imposition des parents (sous enveloppe séparée « comptabilité ». Confidentialité assurée)
- un chèque à l'ordre de *SCIENCES PLUS* ou un virement internet, correspondant au premier versement (10% minimum).

L'acompte sera remboursé en cas d'échec au baccalauréat ou de réussite à un concours paramédical, sanitaire ou social, sur présentation d'un justificatif.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions des étudiants ainsi que pour le suivi des paiements. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la direction de l'établissement. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au directeur.